

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC424

présenté par

Mme Gomez-Bassac, rapporteure, Mme Hérin, rapporteure M. Berta, rapporteur et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« II. – Le terme précis du contrat de travail prévu au I est fixé dès sa conclusion (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.